



C.C.A.S. de SENS

**SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 4 FÉVRIER 2025**

Délibérations

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

C.C.A.S

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SENS

Séance

du QUATRE FEVRIER DEUX MILLE VINGT CINQ

Objet de la Délibération :

Débat d'Orientation Budgétaire
2025

N° 2025 / 01

Nombre de Membres
en exercice : 11
Qui ont pris part à la
délibération : 8

- Présents : 8
- Absents : 3
- Pouvoirs : 0

Date de Convocation :

31 janvier 2025

Publié le : 6 février 2025

Présents :

Madame Ghislaine PIEUX, Vice-Présidente,
Madame Véronique ALEMANY, Monsieur Pierre BARATTE, Madame
Murielle BLIN, Madame Mireille DUPRÉ, Madame Aline Rose
KPAKPA, Monsieur Charles-Hervé MOREAU, Madame Josiane
SARRAZIN, membres.

Absents excusés :

Monsieur Paul-Antoine de CARVILLE, Président,
Madame Marie-Christine ALAMARGOT, Monsieur Nicolas PICHARD,
membres.

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
s'appliquant aux C.C.A.S. fait obligation aux communes de 3500 habitants
et plus de présenter à l'assemblée délibérante dans un délai de deux mois
précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires,
les engagements pluriannuels ainsi que sur la structure et la gestion de la
dette. Ce rapport fait l'objet d'un débat en séance.

Le C.C.A.S. de Sens n'est concerné que par la première partie du rapport,
aucun engagement pluriannuel n'étant envisagé, ni aucune dette
contractée.

Les membres du Conseil prennent acte de la tenue du débat d'orientation
budgétaire concernant l'exercice 2025, après lecture du rapport joint en
annexe.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Pour le Président du C.C.A.S.,
et par délégation de signature,
La Vice-Présidente.



Ghislaine PIEUX



Rapport d'orientation budgétaire 2025

C.C.A.S. de SENS

Séance du Conseil d'Administration du 4 février 2025
Ville de Sens

www.ville-sens.fr



Préambule

La tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'impose aux collectivités territoriales et à leurs établissements dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales et de leurs établissements, le Débat d'Orientation Budgétaire est une étape importante.

Il doit permettre au Conseil d'administration de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront inscrites dans le budget primitif.

Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer les membres du Conseil sur l'évolution financière de l'établissement communal en tenant compte des projets futurs et de l'influence des évolutions conjoncturelles et structurelles.

Le contexte budgétaire

Un contexte économique budgétaire national incertain impactant le
contexte budgétaire local





Le contexte budgétaire

Un contexte économique et budgétaire national incertain

→ Un contexte économique et budgétaire national incertain

➔ Un contexte économique national mitigé

Avec un net ralentissement de l'inflation (prévision de 1,6 % en 2025 contre un objectif fixé à 2%), plusieurs signes de reprise de la croissance (le PIB français devrait connaître une progression de 1,7 % en 2025) mais des chiffres inquiétants concernant le chômage (augmentation du taux de chômage d'un point qui va passer à 8,5 % de la population active)

➔ Un dérapage des finances publiques (prévision de 4,4 % du PIB passée à 6,1 % en quelques mois)

L'état fait appel aux collectivités territoriales afin de participer au rééquilibrage des comptes. Les mesures envisagées par le gouvernement BARNIER exigeaient une réduction des dépenses des collectivités territoriales de 5 milliards notamment via la réduction du Fonds de compensation de la TVA alors que les finances des collectivités locales ont déjà été lourdement impactées par de précédentes mesures gouvernementales (perte de leur levier fiscal avec la suppression de la taxe d'habitation, gel de la Dotation Globale de Fonctionnement, augmentation du point d'indice des fonctionnaires).

➔ Une instabilité politique qui complique les projections budgétaires des collectivités territoriales

Le budget 2025 ne sera voté que début février. Quelles seront les mesures du gouvernement BAYROU concernant les collectivités territoriales ? Maintiendra-t-il les exigences du gouvernement BARNIER ?

➔ Un contexte économique et politique international tout aussi incertain

Quelles seront les nouvelles politiques économique et commerciale du nouveau gouvernement américain ? Aggravation des tensions géopolitiques (Ukraine, Moyen Orient, Afrique)

Le contexte budgétaire local

Un contexte budgétaire local
chargé d'incertitudes mais
dynamique

➔ Un contexte budgétaire local chargé d'incertitudes mais dynamique

➔ La ville doit composer un budget qui anticipe ces incertitudes

L'impact direct ou indirect des mesures prévues par le gouvernement Barnier s'élevait à 1 million d'euros pour la ville de SENS. Ces mesures seront-elles reprises par le gouvernement Bayrou ? La ville a choisi par prudence de tenir compte des premières annonces lors de sa préparation budgétaire

➔ Face à ces incertitudes un contexte local qui reste dynamique

- ✓ Avec une croissance démographique soutenue, une stratégie budgétaire alliant rigueur, investissements structurants, gestion maîtrisée de la dette et stabilité fiscale, la municipalité souhaite faire de Sens la Ville de toute une Vie.
- ✓ Une politique de rigueur des dépenses de fonctionnement et des recettes de fonctionnement en progression exceptionnelle de 8%, permettent à la Ville de poursuivre la mise en œuvre de son projet de mandat. Deux axes stratégiques de ce projet concernent directement le C.C.A.S.
- *Créer et faire vivre le lien intergénérationnel* avec la création de la Maison des Séniors au sein du site Saint- Savinien (Investissement de 300 000 € pour 290 m2 entièrement réaménagés)
- *Protéger, éduquer et émanciper les habitants* avec un soutien renforcé pour le C.C.A.S face aux besoins croissants des habitants : La ville viendra compenser la diminution des recettes propres du C.C.A.S. afin de permettre un maintien de ses dépenses de fonctionnement et notamment de faire face à une augmentation conséquente du budget des secours.

La situation financière du C.C.A.S.





La situation financière du C.C.A.S.

Analyse rétrospective 2025/2023

Une réduction des recettes propres du C.C.A.S. que la diminution des dépenses ne suffit pas à compenser



Une réduction des recettes propres occasionnant une augmentation de la subvention de la ville

➔ Evolution des recettes propres

	2023	2024	Propositions 2025
Chap. 013 Atténuations de charges	8 922 €	18 568 €	0 €
Chap. 70 Produits des services	29 791 €	34 640 €	34 800 €
Chap. 74 Subventions et participations	161 628 €	193 293€	185 840 €
Chap. 75 Produits de gestion courante	32 636 €	41 801 €	40 100 €
Chap. 77 Produits exceptionnels	1 498 €	2 400 €	0 €
Chap. 78 Reprise sur provisions	16 €	0 €	0 €
Total des recettes propres de l'exercice	234 541 €	290 702 €	260 740 €
Excédent exercice antérieur	239 469 €	97 110 €	7 590 €
Total des recettes propres	474 010 €	387 812 €	268 330 €

Les recettes propres de l'exercice connaissent une augmentation en 2024 grâce à l'attribution de la subvention de la DDETSPP pour la création d'un second poste à l'accueil des victimes de violences conjugales, puis se réduisent de nouveau en 2025 avec la perte des subventions de la Conférence des financeurs pour la prévention de la perte d'autonomie.

Toutefois, la véritable variable d'ajustement de la subvention de la Ville est le montant de l'excédent de l'exercice antérieur reporté en recettes. Or, il est constaté une diminution importante de cet excédent entre 2023 et 2025

	2023	2024	Propositions 2025
Total des recettes propres	474 010 €	387 812 €	268 330 €
Dépenses de fonctionnement	1 873 100 €	1 771 938 €	1 690 630 €
Besoin réel de financement par la Ville	1 399 090 €	1 384 126 €	1 422 300€

Evolution des dépenses de fonctionnement entre 2023 et 2025 : une diminution importante à nuancer

La réduction des dépenses de fonctionnement entre 2023 et 2025 s'élève à 182 470 €

Dépenses de fonctionnement	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Propositions 2025
Chap. 011 Charges à caractère général	234 903 €	222 920 €	238 760 €
Chap. 012 Charges de personnel	1 418 034€	1 351 980 €	1 266 350 €
Chap. 65 Autres Charges de Gestion	169 825 €	149 905 €	154 220 €
Dont subventions Attribuées	44 100 €	33 100 €	34 000 €
Dont Budget des secours	83 457 €	111 863 €	120 000 €
Dont dommages et intérêts	37 722 €	0 €	0 €
Chap. 68 Dotations aux provisions	4 731 €	1 228 €	0 €
Chap. 042 Opérations d'ordre (amortissements)	45 607 €	45 904 €	31 300 €
Total dépenses de fonctionnement	1 873 100 €	1 771 938 €	1 690 630 €

Une augmentation importante du budget des secours de 36 500 € compensée par ailleurs par :

- Une réduction importante des frais de personnel : La reconstitution de la carrière de l'ancienne directrice du C.C.A.S. représentait une dépense exceptionnelle en 2023. Entre 2024 et 2025, diminution du chapitre 012 de 85 630 € grâce à l'économie de deux postes au C.C.A.S. (suppression du poste de directrice adjointe au 1^{er} janvier 2025 et du poste d'assistante de direction au 1^{er} mai 2025) et ce malgré une augmentation des charges patronales de 23 000 €
- L'abandon de l'attribution de primes d'installation à des professionnels de santé
- L'absence de charges exceptionnelles en 2024 et 2025 : en 2023 règlement de dommages et intérêts d'un montant de 37 721 €
- Une diminution des dotations aux amortissements

Le chapitre 011 « Charges à caractère général » reste stable



→ Les principaux investissements :

➔ En 2023 : 42 194 €

Achats d'un nouveau véhicule pour les réunions extérieures et visites à domicile, de 7 ordinateurs portables, d'un vite abri pour la mission « Handicap/Inclusion », de lits et de matelas complémentaires pour les appartements ALT, d'une troisième consigne pour le point hygiène, de mobilier cuisine professionnel pour le club du Tambour d'argent, d'un gestionnaire de file d'attente en vue du futur réaménagement de l'accueil du C.C.A.S., remplacement du mobilier de bureau de la responsable du club du Tambour d'Argent et de la référente des dispositifs Papot'âge et Entour'âge.

➔ En 2024 : 14 492 €

Achats de mobiliers pour les appartements ALT, de matériels pour les clubs du troisième âge dont le remplacement d'un lave vaisselle professionnel, renouvellement du parc informatique avec l'achat de 6 ordinateurs portables, aménagement de l'accueil dont la mise en place d'un copieur dédié.

➔ Pour financer ses investissements, le C.C.A.S. dispose des amortissements de l'exercice, du versement du fonds de compensation de la TVA par l'Etat, de l'excédent d'investissement de l'exercice antérieur et, si besoin, de l'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement. Aucun emprunt n'est contracté par le C.C.A.S.



La situation financière du C.C.A.S.

La gestion des ressources humaines

La gestion des ressources humaines du C.C.A.S. est assurée, dans le cadre de la mutualisation des services, par le service support dédié et mutualisé entre la Ville, la Communauté d'Agglomération et le C.C.A.S

→ Les charges de personnel

→ Les effectifs du C.C.A.S.

Le nombre d' ETP évolue comme suit :

2023	2024	2025
31,67	29,7	27,7

En 2023 Présence dans les effectifs de l'ancienne directrice du C.C.A.S. et de l'ancienne responsable du service Prevention Animation Troisième âge

En 2025 affectation de 2 agents du C.C.A.S. à la Ville.

Il existe toutefois une différence notable entre l'effectif officiel et les présences réelles.

→ Les dépenses de personnel

Dont les variations ont déjà été évoquées

2023	2024	2025
1 418 034 €	1 351 980 €	1 266 350 €

Le temps de travail et la GPEC

Le temps de travail

La durée effective du travail est de 35H hebdomadaires avec un total annuel de 1 607 heures.

Un aménagement du temps de travail peut porter cette durée hebdomadaire jusqu'à 37h30 avec une compensation par l'attribution de 15 jours de RTT.

La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC)

Depuis 2019, le service des ressources humaines est doté d'un agent en charge de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Chargé de comparer les compétences actuelles et les besoins à venir, il accompagne les services dans leur évolution.

Un plan pluriannuel des départs en retraite est régulièrement mis à jour dans un souci d'anticipation.



La situation financière du C.C.A.S.

Projection du Compte financier unique 2024

Une projection faisant apparaître une diminution importante de l'excédent antérieur

→ Une section de fonctionnement dégageant un excédent moindre que ceux des années antérieures

- ➔ L'excédent annoncé lors de la préparation budgétaire s'élevait à 7 490 €. Son montant réel sera de 31 674 € mais restera bien inférieur aux montants des deux années précédentes (239 468 € en 2022 et 97 110 € en 2023). Le delta constaté servira de variable d'ajustement au cours de l'exercice 2025.
- ➔ Le montant des recettes de l'exercice a été atteint mais sans être dépassé :
 - ✓ Montant prévisionnel des recettes : 1 803 759 €
 - ✓ Réalisations : 1 803 613 €
- ➔ Ainsi l'excédent de fonctionnement constaté ne provient pas de recettes supplémentaires mais de crédits inscrits en dépenses et non entièrement consommés :
 - ✓ C'est le cas du chapitre 011 « Charges à caractère général » avec un solde positif de 17 750 € (recherche de rationalisation des dépenses par les services mais également des dépenses prévues qui n'ont fait l'objet d'aucune réalisation : absence de prise en charge de frais de justice, pas d'assurance aux biens en 2024)
 - ✓ Le chapitre 012 « Frais de personnel » présente un reste à réaliser de 11 120 €
 - ✓ Le budget des secours dégage quand à lui un solde de 2 905 € ce qui révèle la difficulté de prévisions au plus juste, ce montant représentant en effet par exemple la prise en charge des obsèques d'un seul indigent.

→ Une section d'investissement présentant un excédent confortable

- La section d'investissement présente un solde positif de 120 147,41 € après la déduction de restes à réaliser d'un montant de 14 833,68 € (achat d'un véhicule électrique en fin d'année)
- La section d'investissement est alimentée chaque année par les dotations aux amortissements (45 904 € en 2024 et 31 300 € en 2025), les recettes issues du fonds de compensation de la TVA (5 539 € en 2024 et 6 920 € en 2025) et l'excédent de l'année antérieure (97 279 € en 2024 et 120 147 € en 2025)
- Cet excédent permet au C.C.A.S. de financer ses dépenses d'investissement de façon autonome mais des dépenses trop importantes impacteraient les dépenses de fonctionnement des années suivantes par le jeu d'écritures lié aux amortissements. Les dépenses d'investissement du C.C.A.S. consistent donc principalement aux remplacements de véhicules, de matériels informatiques et de mobiliers vieillissants.

Les orientations budgétaires 2025

Continuité, prudence et anticipation



→ Continuité, prudence et anticipation

→ Les propositions budgétaires 2025 concernant la section de fonctionnement seraient les suivantes

	Réalisations 2024	PROPOSITION BUDGET 2025
Dépenses	1 771 938 €	1 690 630 €
Chapitre 011 - Charges à caractère général	222 920 €	238 760 €
60 - Achats Repas, fluides, fournitures, EDF-GDF, petit matériel, produits d'entretien, fournitures de bureau, goûters	59 836 €	68 220 €
61 - Services extérieurs Loyers, réparations, maintenances, assurances, documentation, formation	30 712 €	28 620 €
62 - Autres services extérieurs Festivités, communications, intervenants, téléphone, concours, cotisations	132 060 €	141 220 €
63 - Impôts et taxes (Cartes grises, Socem)	312 €	700 €
Chapitre 012 - Frais de personnel	1 351 981 €	1 266 350 €
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	149 905 €	154 220 €
Secours, Subventions		
Chapitre 68 - Dotations aux provisions	1 228 €	0 €
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	45 904 €	31 300 €
Recettes	1 803 613 €	1 690 630 €
Chapitre 013- Atténuation de charges	18 568,00 €	0 €
Chapitre 70- Ventes, prestations de services.	34 640,00 €	34 800 €
Repas, adhésions, remboursements (loyers, EDF)		
Chapitre 74- Dotations, subventions et participations	1 609 094,00 €	1 608 140 €
Chapitre 75- Autres produits de gestion courante	41 801,00 €	40 100 €
Plans, legs		
Chapitre 77- Produits exceptionnels	2 400,00 €	0 €
002- Excédent exercice antérieur	97 110,00 €	7 590 €

- La continuité des services et dispositifs gérés par le C.C.A.S. est garantie grâce à l'inscription des crédits nécessaires en dépenses.
- Par prudence, aucune prévision de recettes n'est inscrite en atténuation de charges correspondant au remboursement d'arrêts maladie. De même, malgré de nouvelles demandes de subventions auprès de la Conférence des financeurs pour la prévention de la perte d'autonomie, aucune prévision de subvention par la Conférence n'a été inscrite en recettes.
- Anticipation :
 - ✓ Maintien voire augmentation des crédits pour certaines dépenses au regard du budget prévisionnel 2024, malgré un montant de réalisation inférieur aux prévisions, afin d'anticiper une augmentation éventuelle en 2025. C'est le cas pour l'enveloppe dédiée aux secours, les repas des clubs, les manifestations.
 - ✓ Le montant prévisionnel de l'excédent de l'exercice 2024 annoncé lors des arbitrages budgétaire et pris en compte pour la fixation du montant de la subvention de la ville n'a pas été revu à la hausse afin de conserver une marge de manœuvre lors du vote du budget supplémentaire 2025 du C.C.A.S.. Cet excédent sera de 31 600 € au lieu des 7 590 € annoncés



Continuité, prudence et anticipation

☛ Les orientations retenues pour la section de fonctionnement sont également celles appliquées pour les investissements

- ✓ Continuité : Des crédits seront prévus afin de renouveler les équipements vieillissants et d'assurer ainsi le bon fonctionnement des services (renouvellement partiel du parc informatique, remplacement d'un troisième véhicule après le kangoo des clubs en 2023 et l'achat d'un véhicule électrique fin 2024, prévision de crédits pour le remplacement éventuel de mobiliers et de matériels des appartements ALT)
- ✓ Prudence : Prise en considération du fait que tout nouvel achat engendre des dépenses de fonctionnement supplémentaires pour les années suivantes par le jeu des écritures lié aux amortissements de ces biens.
- ✓ Anticipation : Certains achats de l'année 2025 suivront la règle de l'amortissement au prorata temporis et impacteront les dépenses de fonctionnement dès l'exercice 2025. Ces dépenses sont difficilement estimables puisqu'elles dépendent de la date d'achat du bien et de son coût. La marge dégagée entre le montant estimé et le montant réel de l'excédent de fonctionnement 2024 permettra de faire face à ces dépenses supplémentaires.

Les orientations budgétaires du programme de Réussite éducative

Un budget constant mais victime comme le budget principal de la réduction de l'excédent de l'exercice antérieur

➔ Un budget de fonctionnement constant mais une augmentation nécessaire de la subvention de la Ville

➔ Un budget de fonctionnement constant :
 Les propositions budgétaires 2025 du Programme de Réussite éducative s'élèvent à 175 610 € contre 176 433 € en 2024

	Budget global 2024	Propositions 2025
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	18 283 €	15 570 €
12 CHARGES DE PERSONNEL	149 600 €	153 710 €
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 750 €	710 €
042 OPE. D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	6 800 €	5 680 €
Dépenses de fonctionnement	176 433 €	175 670 €

➔ Toutefois, en raison de la réduction de son excédent antérieur de 36 073 € en 2024 à 2 480 € en 2025, le montant de la subvention sollicitée auprès de la Ville sera de 63 970 € contre 26 250 € en 2024 soit une augmentation de 37 720 €.

➔ Des orientations budgétaires poursuivant les efforts des deux dernières années

- ➔ Une réduction importante des dépenses au cours des dernières années grâce à un recours aux dispositifs de droit commun

Sur l'année 2024, la nouvelle équipe a poursuivi sa réorganisation, sa recherche de rationalisation, de simplification et le développement de nouvelles actions tout en améliorant sa visibilité.

En 2025, ces efforts se poursuivront avec la recherche d'une répartition des actions avec les associations de proximité afin éviter l'effet millefeuille et pour faciliter la communication et la lisibilité auprès des familles.

- ➔ Une réponse à l'augmentation du nombre d'enfants accompagnés

Grâce au recrutement d'une deuxième référente de parcours, le recours aux vacataires a été réduit en 2024.

Cependant, suite à la hausse du nombre d'enfants accompagnés (90 enfants supplémentaires) il est difficile aux deux référentes de parcours de mener des ateliers et d'assurer un suivi de qualité. C'est pourquoi, il est proposé une augmentation de l'enveloppe des vacations en 2025 grâce à la continuité de la rationalisation des autres dépenses.